



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) -Transcollines- tenue le 26 septembre 2018 à 11h00 dument convoquée et sous la présidence de madame Caryl Green, à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants:

Monsieur Francis Beausoleil

Conseiller municipal de la Municipalité de La Pêche
Administrateur de la RITC

Monsieur Claude Bergeron

Conseiller municipal de la municipalité de Val-des-Monts
Vice-président de la RITC

Madame Caryl Green

Mairesse de la municipalité de Chelsea
Présidente de la RITC

Madame Jocelyne Lapierre

Conseillère municipale de la municipalité de Cantley
Administratrice de la RITC

Membres non-votants :

Monsieur Thierry Rimbault

Représentant délégué par la MRC de Pontiac

Ainsi que :

Les membres du personnel de la RITC-Transcollines- :

Monsieur Gabriel Cyr

Responsable du transport en commun

Monsieur Benoit Legros

Responsable des Communications et de la planification

Monsieur William Robertson

Directeur général et secrétaire-trésorier

Madame Stéphanie Turcotte-Robertson

Adjointe administrative

Membres absents :

Madame Leslie-Anne Barber

Représentant délégué par la municipalité de Pontiac

Monsieur Rolland Brisebois

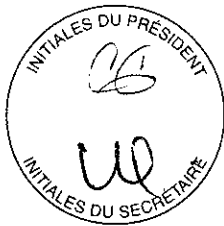
Représentant des usagers du transport adapté
Administrateur délégué, Transports adaptés et collectifs des Collines



No de résolution
ou annotation

**Ordre du jour de la séance
ordinaire du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de transport des Collines
Mercredi 26 septembre 2018 à 11h00*
Salle de conférence, Transcollines
5, Route Principale Ouest, La Pêche, QC, J0X 2W0**

- 1- **Mot de bienvenue, présences, ouverture de la rencontre et constatation du quorum**
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes**
 - 3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 25 juillet 2018
 - 3.2 Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 10 septembre 2018
- 4- **Dépôt de la correspondance**
- 5- **Mot de la présidente et dépôt des activités**
- 6- **Mot de la direction générale, dépôt des activités**
- 7- **Suivis des comités**
 - 7.1 Examen des requêtes et éloges au 31 août 2018
 - 7.2 Comité des usagers
 - 7.3 Comité de la planification stratégique
 - 7.4 Comité RH
 - 7.4.1 Résolution afin d'adopter les modifications au contrat de travail du directeur général
 - 7.4.2 Résolution pour autoriser les augmentations salariales au 1^{er} janvier 2019
 - 7.4.3 Résolution pour modifier et ajuster la description de tâches, les contrats de travail et la rémunération des employés qui sont touchés dans le cadre du projet de développement régional intégré de transport en Outaouais
 - 7.4.4 Résolution afin d'adopter la modification du régime d'assurance collective des employés en date du 1^{er} janvier 2019
 - 7.4.5 Résolution pour adopter la création du régime de retraite des employés et pour fixer la cotisation de l'employeur
 - 7.5 Comité budget 2019
 - 7.5.1 Résolution pour adopter le budget 2019
- 8- **Communications**
- 9- **Opérations et développement de service**
 - 9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 30 juin 2018
 - 9.2 Données d'utilisation route interrégionale au 30 juin 2018
 - 9.3 Projet de développement intégré-FARR-Mise à jour
 - 9.4 Adoption du plan de développement 2018
 - 9.5 Autobus Campeau inc, ajout d'un véhicule superviseur au réseau
 - 9.6 Résolution de demande de soutien aux opérations du circuit interrégional de la route 148 pour la période d'octobre 2018 à octobre 2019
 - 9.7 Adoption, programme d'immobilisation 2019-2020-2021



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

10- Finances

- 10.1 Liste des comptes payés au 26 juillet 2018 et résolution d'autorisation
- 10.2 Liste des comptes à payer au 26 septembre 2018 et résolution d'autorisation
- 10.3 Liste des chèques annulés au 26 septembre 2018 et résolution d'autorisation
- 10.4 Dépôt de l'état des résultats au 31 juillet 2018

11- Administration

- 11.1 Avis de conclusion d'enquête, dossier à la MMQ, # 181719-30
- 11.2 Adoption du calendrier des rencontres ordinaires du conseil pour 2019
- 11.3 Résolution d'achat, PG Solutions
- 11.4 Résolution d'adoption, Protocole d'entente avec le service des loisirs de la Municipalité de Chelsea
- 11.5 Mise à jour du tableau des membres du conseil d'administration - MRC de Pontiac
- 11.6 Résolution d'adhésion à la mutuelle de prévention Novo SST (CNESST)
- 11.7 Avis de motion et présentation de la première version des modifications du règlement #RM-12, concernant les règles d'utilisation des usagers
- 11.8 Résolution, addenda au protocole d'entente Imagi affichage
- 11.9 Résolution autorisant le partenariat avec Wyhn inc.
- 11.10 Résolution afin de mandater la direction générale à entreprendre des négociations avec J-Jacques Campeau Inc concernant la catégorie d'IPC à appliquer à la convention

12- Période de questions du public

13- Transport adapté et collectif rural

- 13.1 Dépôt des données d'utilisation au 31 juillet 2018
- 13.2

14- Varia

- 14.1
- 14.2

15- Date et heure des prochaines rencontres

Date	Heure	Endroit
27 novembre 2018	19h00**	Salle Marcel-Périard 17, ch. du Manoir, Val- des-Monts

*Rencontre de travail de 8h45 à 11h00, séance publique à 11h00

**Rencontre de travail de 17h00 à 19h00, séance publique à 19h00

- 15.1 Adoption d'une modification apportée au calendrier des rencontres publiques du conseil d'administration pour l'année 2018

16- Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

1- MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RENCONTRE

R18-74

Madame Caryl Green constate le quorum et ouvre l'assemblée à 11h00.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Claude Bergeron de débiter la rencontre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Caryl Green fait la lecture de l'ordre du jour.

R18-75

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre d'adopter l'ordre du jour avec le retrait suivant :

- Point 10.3

Et l'ajout suivant :

- 15.1 Adoption d'une modification apportée au calendrier des rencontres publiques du conseil d'administration pour l'année 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 25 juillet 2018

R18-76

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil d'adopter le procès-verbal de la rencontre ordinaire du 25 juillet 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2 Procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 10 septembre 2018

R18-77

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** madame Caryl Green d'adopter le procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 10 septembre 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Monsieur William Robertson présente aux membres du conseil monsieur Thierry Rimbault, coordonnateur à l'environnement à la



No de résolution
ou annotation

MRC de Pontiac, et lui souhaite la bienvenue à titre de représentant délégué au sein du conseil d'administration pour la MRC de Pontiac.

Dépôt de document.

5. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Madame Caryl Green fait part et résume aux membres les dernières activités auxquelles elle a participé. Entres autres, il y a eu plusieurs entrevues en lien avec la plateforme électorale. Elle tient à féliciter toute l'équipe pour le travail effectué depuis les dernières semaines en lien avec la planification stratégique 2019-2023.

Madame Jocelyne Lapierre nous félicite également pour la vision et l'analyse de la communauté pris en compte dans l'écriture de la planification stratégique. Monsieur Claude Bergeron y ajoute qu'il est très impressionné par la présentation du document. Monsieur Francis Beausoleil est content de voir qu'on devient une référence en matière de transport pour les entreprises locales.

6. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DÉPÔT DES ACTIVITÉS

Monsieur William Robertson dépose et résume aux membres les dossiers actifs et les activités depuis la dernière rencontre. La liste de ceux-ci est annexée au présent procès-verbal.

7. SUIVIS DES COMITÉS

7.1 Examen des requêtes et éloges au 31 août 2018

Dépôt du résumé des requêtes et éloges reçus.

7.2 Comité des usagers

Aucune mise à jour des travaux du comité n'est déposée depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

7.3 Comité de la planification stratégique

Une mise à jour des travaux du comité est déposée. Il est discuté de reporter les dates des consultations publiques de Chelsea/La Pêche au 30 octobre et de Cantley/Val-des-Monts au 1^{er} novembre. De plus, l'emplacement pour la consultation publique de la MRC de Pontiac sera modifié.

7.4 Comité RH

7.4.1 Résolution afin d'adopter les modifications au contrat de travail du directeur général

R18-78

ATTENDU QUE le lien d'emploi entre le directeur général et l'organisme est encadré par un contrat de travail;

ATTENDU QUE le contrat de travail actuellement en vigueur est intervenu le 8 juillet 2015 et que celui-ci a été entériné par le conseil par la résolution # R15-58;

ATTENDU QUE le contrat de travail, sous recommandation du comité des ressources humaines, nécessite d'être modifié, car dans sa forme



No de résolution
ou annotation

actuelle, plusieurs éléments font référence à l'année de démarrage et au contexte d'implantation de Transcollines;

ATTENDU QUE le directeur général est en accord avec les modifications proposées par le comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de ressources humaines dans les modifications proposées au contrat de travail de la direction générale;

DE MODIFIER le contrat de travail afin que celui-ci inclue les modifications;

DE NOMMER la présidente, Madame Caryl Green, signataire du contrat de travail de la direction générale pour et au nom de l'organisme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.4.2 Résolution pour autoriser les augmentations salariales au 1er janvier 2019

R18-79

ATTENDU QUE conformément aux contrats de travail en vigueur entre l'organisme et les employés, des évaluations annuelles de rendement doivent être tenues toutes les années;

ATTENDU QUE les évaluations annuelles de rendement ont été réalisées par la direction générale le 27 août dernier;

ATTENDU QUE l'évaluation de rendement évalue la satisfaction du rendement de travail par l'employé dans l'organisation;

ATTENDU QUE l'exercice associe une bonification salariale au rendement satisfaisant;

ATTENDU QUE la direction générale confirme que le rendement des employés est satisfaisant ou très satisfaisant pour l'ensemble des employés;

ATTENDU la recommandation du comité du budget 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ;**

DE CONSIDÉRER dans l'exercice du budget 2019 et selon les capacités financières de l'organisme, un taux d'amélioration salariale de 3% applicable dès le 1^{er} janvier 2019.

7.4.3 Résolution pour modifier et ajuster la description de tâches, les contrats de travail et la rémunération des employés qui sont touchés dans le cadre du projet de développement régional intégré de transport en Outaouais

R18-80



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

ATTENDU QUE Transcollines est membre du Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais, le RTACRO;

ATTENDU QUE le RTACRO a déposé au MAMOT un intérêt résultant de l'appel de projets dans le cadre du Fond d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE le projet du RTACRO intitulé Projet de développement régional intégré en Outaouais rural a été reçu favorablement par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le projet identifie Transcollines comme l'organisme fiduciaire et comme l'organisme devant assurer la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le montage financier considère cette délégation afin de s'assurer que les ressources humaines dont dispose Transcollines répondre adéquatement à la demande;

ATTENDU QUE le projet s'étend sur 3 années;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande de procéder avec les ajustements afin de s'assurer que le travail accompli dans le cadre de ce projet ne soit pas supporté par les budgets courants de Transcollines;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Claude Bergeron;

D'AUTORISER les modifications recommandées par le comité des ressources humaines afin de modifier et d'ajuster la description de tâches, les contrats de travail et la rémunération des employés qui sont touchés dans le cadre du projet de développement régional intégré de transport en Outaouais;

DE NOMMER Madame Caryl Green, présidente, et Monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de toute entente, convention, tout contrat ou document découlant de cette résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.4.4 Résolution afin d'adopter la modification du régime d'assurance collective des employés en date du 1er janvier 2019

R18-81

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les employés soulignent, lors des évaluations annuelles de rendement, leur insatisfaction dans les avantages d'assurance collective offerts par PPTA via Desjardins et le régime d'assurance collective de la Municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé en cours d'année à rencontrer et évaluer les entreprises offrant un produit d'assurance collective;

ATTENDU QUE la meilleure offre d'assurance collective fût présentée aux employés afin de connaître leurs intentions;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette offre représente des réductions importantes de taux autant pour l'employeur que pour l'employé et que la couverture n'est pas diminuée;

ATTENDU QUE les employés recommandent unanimement la modification de la couverture d'assurance collective;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ PAR** monsieur Claude Bergeron;

DE SE SOUSTRAIRE de la couverture d'assurance de Desjardins offert par PPTA via la Municipalité de La Pêche en date du 31 décembre 2018;

D'ADHÉRER au régime d'assurance collective du Groupe Major, une entreprise locale située à Gatineau, en date du 1^{er} janvier 2019;

DE RETENIR la couverture d'assurance avec le Groupe Major pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2021;

ET FINALEMENT

DE NOMMER Madame Caryl Green, présidente, et Monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de toute entente, convention, tout contrat ou document découlant de cette résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.4.5 Résolution pour adopter la création du régime de retraite des employés et pour fixer la cotisation de l'employeur

R18-82

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les employés soulignent, lors des évaluations annuelles de rendement, qu'ils aimeraient que l'organisme améliore son offre d'avantages sociaux en offrant un régime de retraite;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé en cours d'année à rencontrer et évaluer les entreprises offrant un produit répondant au constat;

ATTENDU QUE le Groupe Major rend disponible cet avantage pour les employés en cohérence avec le programme d'assurance collective du Groupe Major;

ATTENDU QU'II est de la volonté de ce conseil de s'assurer que les conditions de travail et les avantages sociaux offerts à ses employés demeurent concurrentiels;

ATTENDU QUE le Groupe Major recommande un Régime de pension agréé à cotisation déterminée (RPACD) géré par Great West Life;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

D'AUTORISER la création du Régime de pension agréé à cotisation déterminée (RPACD) géré par le Groupe Major et la Great West Life pour les employés de l'organisme;



No de résolution
ou annotation

DE FIXER le taux de contribution de l'organisme à 4% du salaire brut annuel de l'employé;

DE DEMANDER aux employés de fixer leurs cotisations au Régime de pension agréé à cotisation déterminée (RPACD) géré par le Groupe Major et la Great West Life au taux minimal de 4% et maximal de 18%;

ET FINALEMENT

DE NOMMER Madame Caryl Green, présidente, et Monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de toute entente, convention, tout contrat ou document découlant de cette résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7.5 Comité budget 2019

7.5.1 Résolution pour adopter le budget 2019

R18-83

ATTENDU l'article 603 du Code municipal du Québec qui stipule « que la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence»;

ATTENDU que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités;

ATTENDU les travaux du Comité du budget 2019;

ATTENDU que l'ensemble des élus du présent conseil est membre du comité du budget 2019;

ATTENDU la proposition du comité du budget 2019 en matière de recommandation d'adoption du budget ci-après présenté;

ATTENDU que la proposition du comité budget 2019 prévoit un budget équilibré et ventilé comme suit :

- Ressources humaines : 12%;
- Administration : 9%;
- Immobilisations : 16%;
- Exploitation : 63%;

ATTENDU que la part municipale nécessaire à l'équilibre du budget 2019 est de 732 083 \$;

ATTENDU qu'au 1^{er} janvier 2018, l'IPC au secteur du transport interrégional fût de 12.8% représentant des charges excédentaires de 192 000\$;

ATTENDU que ce conseil fût en mesure d'absorber l'augmentation à même son budget 2018 et que l'augmentation de l'IPC n'a pas eu d'impact direct pour les municipalités;

ATTENDU que selon les données disponibles au moment de la préparation du présent budget, il y a lieu de prévoir un taux d'IPC minimal de 10% au 1^{er} janvier 2019;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU qu'il n'est pas possible pour la Régie d'absorber à nouveau une telle augmentation à même ses budgets;

ET

ATTENDU que la variation entre les quotes-parts 2018 et les celles prévues au budget 2019 est uniquement consécutive à l'application d'un taux d'IPC de 10% aux frais d'exploitation;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ;**

D'ADOPTER le budget 2019 de la RITC présentant des revenus totaux de 4 561 051\$ et des dépenses totales de 4 561 051\$ présentant un équilibre budgétaire pour l'année 2019;

DE TRANSMETTRE copie du budget 2019 aux municipalités concernées;

DE RAPPELER aux municipalités que les modalités de versement de leur quote-part sont prévues au règlement RM-02;

ET

DE DEMANDER aux municipalités une copie des résolutions approuvant le présent budget dès leur adoption au plus tard en décembre 2018.

8. COMMUNICATIONS

Aucun sujet n'est discuté pour ce point.

9. OPÉRATIONS ET DÉVELOPPEMENT DE SERVICE

9.1 Données d'utilisation du réseau de transport en commun au 30 juin 2018

Dépôt de document.

9.2 Données d'utilisation route interrégionale au 30 juin 2018

Dépôt de document.

9.3 Projet de développement intégré-FARR-Mise à jour

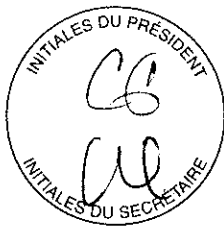
Monsieur Benoit Legros dresse un bilan des dernières activités dans le dossier du projet de développement intégré depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

9.4 Adoption du plan de développement 2018

R18-84

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais offre un service de transport collectif en milieu rural sur son territoire depuis 2002;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a rendu public, à la fin



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

juin, son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QUE pour se prévaloir d'une aide dans le cadre de la section 2.2.1.3, la MRC des Collines-de-l'Outaouais doit transmettre annuellement une demande d'aide financière avant la date limite établie par le ministère;

ATTENDU QUE le contenu minimal de la demande d'aide financière est identifié à la section 2.2.1.3 du PADTC-2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour assurer la conformité de la demande d'aide financière de transmettre le plan de développement du transport collectif mis à jour;

ATTENDU QUE le contenu minimal du plan de développement est identifié à l'annexe 4 du PADTC 2018;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines est l'organisme délégué par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport collectif en milieu rural;

ATTENDU QUE Transports adaptés et collectifs des Collines fonctionne en guichet unique avec la Régie intermunicipale de transport des Collines sous l'appellation Transcollines;

ATTENDU la mise à jour 2018 du Plan de développement du transport collectif en milieu rural préparé par l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

QUE soit adopté le plan de développement en transport collectif 2018;

ET

QUE ce plan et cette résolution d'adoption soient transmis à la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de compléter son dossier de demande de subvention pour l'année 2018 auprès du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9.5 Autobus Campeau inc, ajout d'un véhicule superviseur au réseau

Dépôt d'information.

9.6 Résolution de demande de soutien aux opérations du circuit interrégional de la route 148 pour la période d'octobre 2018 à octobre 2019

R18-85

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) a renouvelé, pour la période 2018-2020, son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est admissible à la section 2.3.1 « Aide financière pour le maintien et l'amélioration de services exploités en vertu d'un permis de la Commission des transports du Québec » du volet II du PADTC qui prévoit une aide financière du Ministère qui est égale au triple de la contribution financière du milieu municipal, jusqu'à concurrence de 150 000\$ par année, par projet;

ATTENDU que la MRC de Pontiac a décidé, par voie de résolution de son conseil (n° 16-09-2880), de confier à Transcollines le mandat d'organiser et assurer la gestion d'un service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la municipalité de Pontiac;

ATTENDU qu'un protocole d'entente est intervenu à cet effet le 7 septembre 2016 entre la MRC de Pontiac, la municipalité de Pontiac et Transcollines;

ATTENDU qu'une demande de soutien financier de 128 625\$ a été déposée à cet effet par la MRC de Pontiac auprès du MTMDET pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2018;

ATTENDU que ladite demande a été approuvée par le MTMDET et que le financement du service a été complété par une contribution financière de la municipalité de Pontiac ainsi que les revenus de vente de titres de transport aux usagers pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2018;

ATTENDU que le soutien financier du MTMDET vient à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU que Transcollines souhaite le maintien et le développement du service de transport interurbain sur son territoire et encourage un meilleur arrimage entre les différents types de transport de personnes de même qu'entre les différents territoires de l'Outaouais rural;

ATTENDU que le déficit d'opération prévu est de 187 750\$ et que le financement provincial prévoit que le MTMDET triple la contribution municipale pour couvrir ce déficit;

ATTENDU que la MRC de Pontiac prévoit demander un aide financière au MTMDET dans le cadre du programme précité pour un montant de 140 587\$ couvrant une partie du déficit d'exploitation pour la période allant du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2019;

ATTENDU que la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la municipalité de Pontiac prévoient soutenir la demande d'aide financière adressée par la MRC de Pontiac au MTMDET dans le cadre du programme précité pour un montant de 140 587\$ couvrant une partie du déficit d'exploitation pour la période allant du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

ET RÉSOLU QUE ce Conseil renouvelle son appui au projet de transport interurbain et soutient la demande de financement de 140 587\$ adressée au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) par la MRC de Pontiac et soutenue par la municipalité de Pontiac dans le cadre de



No de résolution
ou annotation

la section 2.3.1 « Aide financière pour le maintien et l'amélioration de services exploités en vertu d'un permis de la Commission des transports du Québec » du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la présidente, madame Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Robertson ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de transport des Collines, tous documents donnant effet à la présente résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9.7 Adoption, programme d'immobilisation 2019-2020-2021

R18-86

ATTENDU QUE le PTI 2017-2019 a été adopté par ce conseil le 27 octobre 2016 sous le numéro de résolution 16-78;

ATTENDU QU'une mise à jour de ce plan a été adoptée par ce conseil le 27 septembre 2017 sous le numéro de résolution 17-61;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer une mise à jour afin que soient considérés les besoins en matière d'immobilisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

QUE soit adopté le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2019, 2020 et 2021, identifiant des dépenses d'immobilisation pour un montant totalisant 2 816 420\$, ledit programme étant joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE ce programme et cette résolution d'adoption soient transmis au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour considérations, analyse et approbation avant le 31 octobre 2018;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES

10.1 Liste des comptes payés au 26 juillet 2018 et résolution d'autorisation

R18-87

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil ;

ET RÉSOLU QUE ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des chèques payés en date du 26 juillet 2018, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 219 973.10\$.

Et de prendre acte du certificat de disponibilité de crédits budgétaires du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard de la disponibilité des crédits budgétaires, tel que reproduit ci-après:



No de résolution
ou annotation

Je, soussignée, William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport des Collines-Transcollines-, certifie qu'il y avait des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures payées en date du 26 juillet 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures payées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10.2 Liste des comptes à payer au 26 septembre 2018 et résolution d'autorisation

R18-88

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil ;

ET RÉSOLU QUE ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des transferts électroniques émis et conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 111 384.09\$.

Et autorise et entérine la liste des chèques à émettre en date du 26 septembre 2018, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 271 143.22\$.

Et de prendre acte du certificat de disponibilité de crédits budgétaires du directeur général et secrétaire-trésorier à l'égard de la disponibilité des crédits budgétaires, tel que reproduit ci-après :

Je, soussignée, William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport des Collines-Transcollines-, certifie qu'il y avait des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des transferts électroniques émis et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des transferts électroniques et certifie qu'il y a des crédits budgétaires de disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 26 septembre 2018, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

~~10.3 Liste des chèques annulés au 26 septembre 2018 et résolution d'autorisation
(point retiré)~~

10.4 Dépôt de l'état des résultats au 31 juillet 2018

Dépôt de document.

11. ADMINISTRATION

11.1 Avis de conclusion d'enquête, dossier à la MMQ, # 181719-30

Dépôt de document.



No de résolution
ou annotation

11.2 Adoption du calendrier des rencontres ordinaires du conseil pour 2019

R18-90

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

D'ADOPTER le calendrier des séances 2019 du conseil d'administration tel que reproduit ici-bas;

Date	Heure	Endroit
30 janvier 2019	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
27 mars 2019•	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
29 mai 2019	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
31 juillet 2019	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
25 septembre 2019••	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche
27 novembre 2019	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche

*Rencontre de travail de 9h00 à 11h00, séance publique à 11h00

•Rencontre pour CA/AGA du volet adapté et volet collectif dès 11h00

••Rencontre pour le volet adapté et volet collectif à 11h00

D'AUTORISER qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la RITC-Transcollines.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11.3 Résolution d'achat, PG Solutions

R18-91

ATTENDU QUE le système comptable actuellement en place ne répond plus aux besoins actuels de l'organisation;

ATTENDU QUE ce système rend peu efficient le travail des ressources humaines attirées à la comptabilité;

ATTENDU QUE les besoins non comblés par l'actuel système seraient adressés avec le logiciel Accès Cité Finances de PG Solutions;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Claude Bergeron;

D'AUTORISER l'achat d'Accès Cité Finances offert par PG Solutions en formule crédit-bail d'une durée de 3 ans pour une valeur totale de 42 270 \$ plus les taxes et les frais d'intérêts applicables;

DE NOMMER madame Caryl Green, présidente, et monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de toute entente, convention, tout contrat ou document découlant de cette résolution.



No de résolution
ou annotation

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11.4 Résolution d'adoption, Protocole d'entente avec le service des loisirs de la Municipalité de Chelsea

R18-92

ATTENDU QUE Transcollines entend mettre en œuvre son service de transport collectif en signant des ententes avec les organismes du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea organise plusieurs événements publics sur son territoire chaque année en partenariat avec certains groupes communautaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea, en partenariat avec Transcollines, pourra faire la promotion des événements sur son territoire en plus d'offrir le transport aux participants;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente entre la Municipalité de Chelsea et Transcollines fut rédigé par les services administratifs respectifs afin d'entériner ce partenariat;

ATTENDU QUE le protocole d'entente est essentiellement mis en place afin de fournir le transport aux résidents pour les événements dans lesquels le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire de Chelsea est impliqué en tant qu'organisateur et partenaire avec ses groupes communautaires ;

ATTENDU la résolution #323-18 de la Municipalité de Chelsea;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

D'ADOPTER le protocole d'entente régissant le transport des usagers de la Municipalité de Chelsea participant aux activités du service de loisir de la Municipalité de Chelsea et Transcollines, ledit protocole faisant partie intégrante de la présente résolution ;

ET

DE NOMMER madame Caryl Green, présidente, et monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire du protocole d'entente entre la Municipalité de Chelsea et Transcollines.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11.5 Mise à jour du tableau des membres du conseil d'administration
- MRC de Pontiac

Dépôt de document.

11.6 Résolution d'adhésion à la mutuelle de prévention Novo SST (CNESST)

R18-93

ATTENDU QUE l'organisme ne fait pas actuellement partie d'une mutuelle de prévention;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le dossier d'employeur à la CNESST fût analysé par le Groupe conseil NOVO SST à la demande de l'organisme;

ATTENDU QUE des bénéfiques importants, de l'ordre d'environ 30%, pourraient être réalisés en joignant l'organisme à une mutuelle de prévention de Groupe Conseil NOVO SST;

ATTENDU QUE les employés de l'organisme tireraient des avantages importants tout comme l'employeur et particulièrement au chapitre des préventions des accidents de travail et de l'accompagnement en cas d'inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

D'ADHÉRER à la mutuelle de prévention de Groupe NOVO SST en date du 1^{er} janvier 2019;

DE CONFIRMER que les administrateurs ayant fait lecture complète et s'en déclarant satisfaisants, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 soit acceptée telle que rédigée, et que le Groupe Conseil Novo SST inc. soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de l'autorité publique que nous sommes ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dument révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de l'autorité.

ET

DE NOMMER madame Caryl Green, présidente, et monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de toute entente, convention, tout contrat ou document découlant de cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11.7 Avis de motion et présentation de la première version des modifications du règlement #RM-12, concernant les règles d'utilisation des usagers

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Claude Bergeron, administrateur délégué du conseil municipal de la municipalité de Val-des-Monts, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement portant le # RM-18 abrogeant et remplaçant le règlement # RM-12 concernant les règles d'utilisation des usagers de Transcollines.

Copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption est donc par la présente demandée.



No de résolution
ou annotation

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) – Transcollines - du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00.

Claude Bergeron
Conseiller municipal de Val-des-Monts
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) - Transcollines

11.8 Résolution, addenda au protocole d'entente Imagi affichage

R18-94

ATTENDU QUE la convention d'affichage entre Imagi affichage et la Régie Intermunicipale de transport des Collines est intervenu le 11 décembre 2014;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder à l'adoption d'un addenda afin de retirer l'affichage numérique de l'exclusivité d'Imagi affichage;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

DE MODIFIER la convention de transport en date de ce jour selon le contenu suivant;

Clause 6.1 inscrite à la convention signée le 11 décembre 2014 :

6.1 Par droit exclusif d'afficher sur les parois extérieures et intérieures, on entend tout affichage numérique et/ou statique et toute forme de publicité, soit les outils d'information aux clients (brochures informatives, carte réseau, parution d'horaire, etc.), site internet.

Nouvelle clause 6.1 qui prendra effet avec l'adoption de la résolution;

6.1 Par droit exclusif d'afficher sur les parois extérieures et intérieures, on entend tout affichage numérique et/ou statique et toute forme de publicité, soit les outils d'information aux clients (brochures informatives, carte réseau, parution d'horaire, etc.), site internet. IMAGI cède à la RÉGIE les droits exclusifs pour la vente de publicité sur l'application mobile de la RÉGIE selon les paramètres suivants : Une ristourne de 15% sera accordée à IMAGI pour tout espace publicitaire vendu sur l'application. On entend par espace publicitaire toute image ou tout logo présent sur l'application que ce soit sur la carte géographique ou ailleurs dans l'application mobile. Ces montants seront versés trimestriellement à IMAGI par la RÉGIE ou par son partenaire s'il y a lieu avec copies des contrats annonceurs.

ET

DE NOMMER madame Caryl Green, présidente, et monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de



No de résolution
ou annotation

signataire de toute entente, convention, tout contrat ou document découlant de cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11.9 Résolution autorisant le partenariat avec Wyhn inc.

R18-95

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation de Transcollines identifie une mesure précise concernant un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs;

ATTENDU QUE cedit programme est en attente d'approbation par les autorités gouvernementales depuis plusieurs années;

ATTENDU le nombre élevé de doléances et de commentaires reçu des usagers concernant cet aspect;

ATTENDU QUE l'entreprise Wyhn Inc développe en partenariat avec la Régie intermunicipale de transport des Collines un système répondant aux besoins de la Régie et de ses usagers;

ATTENDU QUE ce système permettra en temps réel de savoir où sont situés les véhicules affectés au réseau;

ATTENDU QUE ce système permettra aux usagers avec le téléchargement de l'application «Épic» de recevoir des notifications et des alertes sur le réseau selon leurs préférences identifiées dans le profil;

ATTENDU QUE le système permettra éventuellement de répondre à d'autres besoins importants pour les usagers;

ATTENDU QUE le partenariat avec Wynh inc est la solution la plus avantageuse financièrement pour notre organisation permettant de répondre rapidement et adéquatement aux demandes des usagers;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jocelyne Lapierre **ET APPUYÉ PAR** monsieur Francis Beausoleil;

D'ADOPTER le contrat de service avec Wynh inc, ledit contrat faisant partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER madame Caryl Green, présidente, et monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de toute entente, convention, tout contrat ou document découlant de cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11.10 Résolution afin de mandater la direction générale à entreprendre des négociations avec J-Jacques Campeau Inc concernant la catégorie d'IPC à appliquer à la convention

R18-96

ATTENDU qu'au 1^{er} janvier 2018, le taux d'IPC appliqué conformément à la convention de transport a été de 12.8%;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les frais d'exploitation représentent plus de 60% du budget de Transcollines;

ATTENDU QUE les données actuelles de Statistiques Canada ne laissent pas présager une diminution du taux pour la prochaine année;

ATTENDU QUE les municipalités ne peuvent subir des taux aussi significatifs à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

DE MANDATER le directeur général et secrétaire-trésorier à communiquer avec les autobus J-Jacques Campeau Inc afin d'évaluer les mesures qui doivent être prises pour adresser cette situation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public n'est posée.

13. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RURAL

13.1 Dépôt des données d'utilisation au 31 juillet 2018

Dépôt de document.

14. VARIA

Aucun sujet n'est discuté pour ce point.

15. DATE ET HEURE DES PROCHAINES RENCONTRES

15.1 Adoption d'une modification apportée au calendrier des rencontres publiques du conseil d'administration pour l'année 2018

R18-97

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU qu'une modification doit être apportée à la date, au lieu et à l'heure de la dernière rencontre du conseil d'administration pour l'année 2018, prévue au calendrier le 27 novembre selon la résolution R17-49;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Bergeron **ET APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre;

DE MODIFIER la résolution R-17-49;

DE REPORTER la rencontre prévue le 27 novembre 2018;



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER les modifications suivantes;

Date	Heure	Endroit
28 novembre 2018	11h00*	Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche

*Rencontre de travail de 9h00 à 11h00, séance publique à 11h00

D'AUTORISER qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la RITC-Transcollines.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R18-98

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Francis Beausoleil et **APPUYÉ PAR** madame Jocelyne Lapierre d'adopter la levée de l'assemblée à 11h58.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICATION

Je, Caryl Green, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lu et certifié conforme par
La présidente

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Caryl Green

Caryl Green

28/11/18

Date

William Robertson

William Robertson

2018/11/28

Date

ADOPTION

Adopté par résolution numéro R18-110 du conseil d'administration le :

28 novembre 2018

Date



No de résolution
ou annotation

